



Labellisation Euroscol : calendrier

publié le 04/03/2024

Descriptif :

La campagne de demande de labellisation ou de renouvellement de labellisation est ouverte, et ce jusqu'au 15 juin 2024.

Lors de son discours sur l'Europe prononcé à la Sorbonne, le **Président de la République a annoncé plusieurs mesures** qui ont été entérinées lors du dernier conseil des Ministres européens de l'éducation : processus d'**harmonisation des diplômes**, **maîtrise d'au moins 2 langues vivantes étrangères** et **période de 6 mois passée dans un autre pays européen** pour la moitié d'une classe d'âge avant ses 25 ans.

Pour **atteindre les objectifs fixés**, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a souhaité créer le **Label Euroscol des écoles et établissements scolaires**.

Il s'agit de **faire de l'ouverture sur l'Europe un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves**, de leur **mobilité** et du **renforcement de l'apprentissage des langues**.

Ce Label **valorisera à un niveau local, académique et national l'engagement des établissements scolaires** dans les **activités d'ouverture européenne et internationale**.

Le Label est **délivré par la rectrice** pour une **durée initiale de 3 ans** sur proposition d'une commission académique.

La **campagne de demande** de labellisation ou de renouvellement de labellisation est **ouverte, et ce jusqu'au 15 juin 2024**.

Vous trouverez tous les renseignements dans l'article dédié de l'[espace pédagogique de la SRAREIC](#) ↗.